

COMMUNE DE ROCHEFORT

Plan communal d'affectation des zones ■ Dangers naturels

Auteur du plan
Le Directeur
La Cheffe de projet
Lausanne, le

Signature
Au nom du Conseil communal
Le/la Président/e :
Le/la Secrétaire :
Commune de Rochefort, le

Préavis
Le/La Conseiller/ère d'Etat cheffe du Département du développement territorial
et de l'environnement :
Neuchâtel, le

Adoption
par arrêté de ce jour. Au nom du Conseil général
Le/la Président/e :
Le/la Secrétaire :
Commune de Rochefort, le

Mise à l'enquête publique
du : au :
Au nom du Conseil communal
Le/la Président/e :
Le/la Secrétaire :
Commune de Rochefort, le

Approbation
par arrêté de ce jour. Au nom du Conseil d'Etat
Le/la Président/e :
Le/la Chancelier/ère :
Neuchâtel, le

Sanction
par arrêté de ce jour. Au nom du Conseil d'Etat
Le/la Président/e :
Le/la Chancelier/ère :
Neuchâtel, le

Lausanne, le 10 juin 2024

19049 EG TS YL EP

Rochefort_NE19049_PAL_revision12_projet_hgt19049_PAL_v4.qps

LÉGENDE

échelle 1:10 000

CONTENU CONTRAIGNANT¹

Dangers naturels

- Secteur de danger de degré élevé
- Secteur de danger de degré moyen
- Secteur de danger de degré faible
- Secteur de danger de degré résiduel
- Secteur indicatif de dangers

Urbanisation

- Zone à bâtir 2

CONTENU INFORMATIF¹

Urbanisation

- Zone à bâtir 1

CONTENU INDICATIF¹

Autres informations

- Limite communale

¹ Type de contenus :

- Contenu contraignant => Défini par le plan communal d'affectation des zones et opposable aux tiers dans le cadre du PCAZ
- Contenu informatif => Défini par une autre procédure et opposable aux tiers dans le cadre de la procédure en question
- Contenu indicatif => Sans force obligatoire et non imposable aux tiers

² Dispositions légales en vigueur en date d'établissement du plan

Etabli sur la base des données de la mensuration officielle du 03.01.2024

Référence SGRF : 03012024_26410

Données cartographiques du SITN © 2024 / Service de la Géomatique et du Registre foncier

Complément	Complément	Complément
Commune	Complément	Complément
Cantonale	Complément	Complément
Fédérale	Complément	Complément
		Renvoi aux dispositions légales ²
X		Art. 36 et 42, RCAZ
X		Art. 36 et 41, RCAZ
X		Art. 36 et 40, RCAZ
X		Art. 36 et 39, RCAZ
X		Art. 36 et 43, RCAZ
X		Art. 8, RCAZ
X		

